

Couverture	Vet'Accident Accident	Vet'Essentiel Accident et maladie	Vet'Confort Accident et maladie	Vet'Premium Accident et maladie	Vet'Excellence Accident et maladie							
<b>FRAIS MÉDICAUX - REMBOURSEMENT EN % DES FRAIS ENGAGÉS</b> (sous réserve de la franchise minimum en montant indiquée ci-dessous)												
Visite - Consultation	100%	60%	70%	80%	90%							
Soins												
Frais d'hospitalisation												
Transport en ambulance animalière												
Radiothérapie - Chimiothérapie												
Pharmacie <sup>1</sup> - Médicaments <sup>1</sup>	Jusqu'à 500€ / an											
<b>FRAIS CHIRURGICAUX - REMBOURSEMENT EN % DES FRAIS ENGAGÉS</b> (sous réserve de la franchise minimum en montant indiquée ci-dessous)												
Examen pré et post opératoire	100%	60%	70%	80%	90%							
Chirurgie												
Césarienne												
Frais d'hospitalisation suite à une chirurgie												
Stérilisation avec indication médicale												
<b>FRAIS DE DIAGNOSTIC - REMBOURSEMENT EN % DES FRAIS ENGAGÉS</b> (sous réserve de la franchise minimum en montant indiquée ci-dessous)												
Analyses	100%	60%	70%	80%	90%							
Radiographie - Échographie												
<b>PLAFOND</b>												
Plafond annuel global	1200€	1000€	1500€	1000€	1500€	1000€	1500€	2000€	1500€	2000€	2500€	
<b>SOINS PREVENTIFS - REMBOURSEMENT EN % DES FRAIS ENGAGÉS</b> (dans la limite du montant indiqué ci-dessous)												
Vaccins <sup>2</sup>	-	-	20€	20€	50€	50€	80€	100€	80€	100€	100€	
Vermifuges <sup>2</sup>	-	-										
Antiparasitaires <sup>2</sup>	-	-										
Ostéopathie <sup>2</sup>	-	-										
<b>DÉLAI DE CARENCE</b>												
Accident	3 jours	7 jours										
Maladie - Stérilisation de convenance - Soins préventifs	-	30 jours										
Chirurgie	-	60 jours										
<b>INTERVENTION DE CONFORT - REMBOURSEMENT EN % DES FRAIS ENGAGÉS</b> (dans la limite du montant indiqué ci-dessous)												
Soins parodontaux <sup>2</sup>	-	250€										
Stérilisation de convenance <sup>3</sup>	-	50€				100€						
<b>FRANCHISE</b>												
Par acte	20€	Aucune										

<sup>1</sup> Les remboursements sont effectués à hauteur du niveau de garantie de la formule, dans la limite de 500 € par an et par animal, ce montant étant inclus et déduit du plafond annuel global.

<sup>2</sup> Les remboursements des actes de prévention et parodontaux sont effectués à hauteur du niveau de garantie de la formule par animal, dans la limite du plafond prévu, ce montant étant inclus et déduit du plafond annuel global. Les actes d'ostéopathie doivent être réalisés par un vétérinaire inscrit à l'Ordre des vétérinaires.

<sup>3</sup> La prise en charge de la stérilisation de convenance est effectuée à hauteur du niveau de garantie de la formule, dans la limite du montant prévu, et est versée une seule fois par animal sur toute la durée du contrat. Ce montant est inclus et déduit du plafond annuel global.

#### CONDITIONS D'ADHÉSION

- **L'animal :**
  - Doit avoir minimum 2 mois, et moins de 10 ans
  - Doit être tatoué ou pucé électroniquement
  - Doit être à jour des vaccins préventifs
  - Ne doit pas avoir été résilié par un autre assureur précédemment

Assureur : **INSUREM**, Société anonyme d'assurance au capital de 20 181 440 € entièrement versé. Siège social : 92-98 boulevard Victor Hugo 92110 CLICHY 922 053 053 RCS NANTERRE Entreprise régie par le Code des assurances et agréée auprès de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR) 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

Gestionnaire : **UCR** - 1 bis bd Faidherbe 59400 CAMBRAI - SAS de courtage d'assurances au capital de 50.000€ - RCS Douai B345 083 588 - N°ORIAS 07 000 616 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) - Garantie financière et responsabilité civile professionnelle souscrites conformément aux articles L.512-6 et L.512-7 du Code des Assurances. UCR agit sous le contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution) - 4 Place de Budapest 75009 PARIS Cedex 09.

